



Une coopérative à **VOTRE** service !

La Coopérative Provence Forêt est un organisme privé, véritable appui technique pour la gestion de la forêt privée dans notre région. Les collectivités territoriales comme l'État, la Région mais aussi les conseils généraux nous soutiennent afin de mener à bien des opérations sur vos propriétés.

Provence Forêt a pour objectif de servir au mieux les intérêts de ses adhérents. Pour cela elle propose, à un tarif avantageux, des services de gestion forestière :

- rédaction de documents de gestion : Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion
- études de mise en valeur, préparation de dossiers de financement, d'indemnisation, d'estimation
- conseil technique, juridique, économique
- organisation, suivi, contrôle, surveillance de travaux et d'opérations liées à la mise en valeur des forêts
- exécution d'opérations préalables à la mise en vente de produits
- mise en marché et commercialisation des bois
- achat de fournitures
- cartographie

Fort de son développement, Provence Forêt participe activement à l'aménagement et à la protection du territoire régional. Malgré de nombreux efforts en matière de prévention des incendies, nos forêts restent fragiles. Il est donc primordial de les entretenir régulièrement.

Pour surmonter le frein du morcellement, Provence Forêt regroupe les petits propriétaires afin de constituer des lots de coupes économiquement viables ou supportables du fait de leur taille ainsi que des travaux sylvicoles éligibles à des aides.

Par ce biais, même un petit propriétaire forestier peu profiter de tous les avantages d'adhérer à la Coopérative Provence Forêt.

Édito

Comme un plan est défini par trois points, nous avons l'habitude, dans la forêt privée, d'affirmer qu'elle ne peut être en équilibre que si celle-ci est animée par trois piliers.

Les syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs représentés par leur union régionale (j'insiste sur le terme de sylviculteurs car m'est avis que l'on en a un peu oublié la signification) en est le premier pilier.

Le deuxième, qui est en partie issu du précédent (avec les pouvoirs publics) est le Centre National de la Propriété Forestière, activé dans nos régions par les délégations que sont les CRPF.

Le troisième pilier c'est votre coopérative. Nous sommes les gestionnaires de vos forêts et œuvrons pour le compte des propriétaires adhérents. Pour autant je souhaite que se resserent les liens entre nos trois entités afin que puissent jaillir des propositions destinées à nourrir les réflexions de nos dirigeants en mal de politique forestière.

Georges FRANCO

*Président de la coopérative
Provence Forêt*

En chiffres

La coopérative c'est :

25 salariés à votre écoute,
6 antennes départementales,
plus de **2 200** adhérents
pour **106 000** hectares,
dont **23 732** ha de forêt
certifiées PEFC

Appel à souscription

La coopérative Provence Forêt de par son statut de coopérative agricole est une société de personnes avant tout. Elle a pour but d'agir dans l'intérêt des propriétaires forestiers de notre région.



Provence Forêt est devenue en 2006 une coopérative de type collecte/vente permettant de valoriser directement vos produits forestiers. En 2011 nous avons inscrit dans nos statuts la possibilité de fournir le matériel nécessaire à l'entretien votre forêt.

Depuis 2010, Provence Forêt a obtenu la double certification ISO 14001 / PEFC, démontrant sa volonté de gestion forestière respectueuse de l'environnement. Dans le contexte difficile qu'est la filière forêt-bois en Provence Alpes Côte d'Azur, Provence Forêt s'investit dans son développement en encourageant les projets industriels de valorisation de bois ainsi que les chaufferies automatiques en bois déchiqueté.

Pour mener à bien toutes ces activités, Provence Forêt a besoin de ressources financières. Vous pouvez contribuer significativement à soutenir votre coopérative en souscrivant des parts au capital social. il vous suffit de souscrire une - ou plusieurs - part sociale de 16 € auprès de votre technicien.

Plus nous serons et plus nous aurons du poids pour obtenir les aides publiques indispensables afin de vous aider - dans les meilleures conditions - à mettre en valeur votre patrimoine tout en le gérant de façon durable.

Investissez dans des valeurs de coopération

Afin de proposer toujours plus à nos sociétaires, le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire a introduit l'option facultative de « Parts à avantages particuliers » dans les statuts de la Coopérative.

D'une valeur de 16 €, ces parts bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2 %. Les intérêts acquis seront payables tous les 5 ans à date anniversaire.

Ces parts qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et par les associés non coopérateurs vont devenir un levier fondamental de développement.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens.

Recevez cette newsletter par mail en vous abonnant sur : www.provenceforet.fr/newsletter

Actualités

Bois de chauffage

Depuis l'automne 2011, nous développons une activité de vente de bois énergie sur la commune de Lambesc (13)

à savoir : bois bûches, granulés et plaquettes forestières. Plus d'information au 04.42.16.33.21 ou sur notre nouveau site www.energie.provenceforet.fr



Nouveaux salariés

- Alexandre JOURDAN, technicien forestier

- Bastien CAMBON, technicien forestier, remplace M. Nicolas RIEM

- Jérôme BOLÉA, technicien forestier dans la partie ouest du Var, remplace Mme Sarah MAESTRE

- Emilien BAUCHET, adjoint au directeur

Plus d'informations sur notre site internet www.provenceforet.fr

Nous contacter

Alpes de Haute Provence
Tél : 04 92 31 60 17

Hautes Alpes
Tél : 04 92 52 53 30

Alpes Maritimes
Var
Tél : 04 94 50 11 56

Bouches-du-Rhône
Siège social
Tél : 04 42 90 73 37

Vaucluse
Tél : 04 90 23 65 52

